



**MAIRIE DE TRAVAILLAN**  
**84850**

Téléphone 04 90 37 24 01  
Télécopie 04 90 37 79 88

**COMPTE RENDU  
VALANT PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 JUILLET 2020**

Régulièrement convoqué dans le lieu habituel, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la Salle de la Mairie.

**Présents :** Isabelle DALADIER, Patricia LISPAL, Cyril BRUSCOLINI, Gilles GASQ, , Patricia BEYSSON, Frédéric ANGOT, Annie MEUNIER, Pierrette MEYER, Frédéric DARRIBAU, Marie-Christine ANDRIEU, Bernard SCULFORT, Mireille FARESSSE, Pascal MARCHESINI, Katia VESSIOT

**Procurations :** Julien CHALAYE et Annie MEUNIER qui donnent respectivement procuration à Patricia LISPAL et Isabelle DALADIER

**Secrétaire de séance :** Frédéric DARRIBAU

Approbation à l'unanimité et sans aucune réserve du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 10 Juillet 2020

---

Mme le Maire remercie les membres d'avoir répondu présent à ce Conseil.

**1 BUDGET Mairie - exercice 2020**

Le budget de l'exercice 2020 de la MAIRIE, voté à l'unanimité, s'élève à

Section de fonctionnement : 844 921.53 €  
Section d'investissement : 270 790.00 €

Les principales opérations sont :

Réfection du Chemin de Sainte Cécile	107 340 €
Plan Numérique Ecole	14 000 €
Construction Sanitaires au Groupe Scolaire	65 000 €
Participation construction Caserne de Pompiers Intercommunale	5 750 €
Ordinateurs Mairie	3 700 €
Logiciels	4 500 €
Rénovation acoustique Cantine	10 000 €
Réparations toitures Ecole, Mairie, Vestiaires Foot, Eglise, Salle des Fêtes,	7 050 €
Mobilier cantine	2 000 €

## **2 VOTE DU BUDGET 2020 - Caisse des Ecoles**

Le budget de l'exercice 2020 de la Caisse des Ecoles, voté à l'unanimité, s'élève à 21 073.78 €.

## **3 LOCATION DU BALL TRAPP - Modification du règlement**

Mme le Maire indique que le règlement du Ball Trap devrait être complété.

En effet, le terrain communal a subi des dommages nécessitant de refaire les travaux d'électricité et de plomberie afin de pouvoir remettre le terrain à la location.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de modifier le règlement en ajoutant :

- une caution de 300 €,

- un justificatif d'assurance responsabilité civile pour toutes les locations à compter de ce jour.

## **4 SALLE DES FETES - BALL TRAP prêt gratuit sous certaines conditions**

Le Conseil, à l'unanimité, décide faire bénéficier du prêt gratuit de la Salle des Fêtes et du Ball Trap, aux élus, aux employés communaux 2 fois dans le mandat. Ceux-ci s'engagent à ne pas servir de prête-nom.

Les associations peuvent également bénéficier du prêt a condition de faire effectuer le ménage par une société extérieure.

## **5 SUBVENTION société communale de Chasse**

Le Conseil, à l'unanimité, décide de maintenir la subvention à la Société Communale de Chasse, précise que la subvention de 915 € sera versée dès que le nouveau bureau sera composé, l'ancien président ayant décidé de se retirer.

## **6 DECLASSEMENT d'un chemin rural**

Mme le Maire indique que Mr Denis ICARD a fait la demande de déclassement/classement d'un chemin rural. Elle précise qu'une procédure a été entamée en 2017, sans suite.

Une réunion avec les propriétaires est programmée semaine prochaine.

En fonction des éléments qui seront communiqués le Conseil sera amené à prendre une décision.

## **7 MODIFICATION du tableau des effectifs**

Le Conseil, à l'unanimité, décide de supprimer le poste d'Adjoint technique Territorial et de créer en remplacement le poste d'ATSEM principal 2<sup>e</sup> classe suite à la réussite du concours interne de l'agent rattaché à l'école, et ce à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Décide de supprimer le poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>e</sup> classe et de créer en remplacement le poste d'Adjoint Technique pour l'agent rattaché à la cantine qui reprend ses fonctions à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, après 12 mois de disponibilité pour convenance personnelle.

## **8 NOUVELLE CONVENTION RAM avec la Mairie de Camaret**

Le Conseil, à l'unanimité, décide de signer la nouvelle convention RAM 2020-2023 avec la Mairie de CAMARET porteuse du projet et les autres communes bénéficiaires à savoir : Sainte Cécile les Vignes, Sérignan du Comtat, Travaillan, Uchaux, Violès et Lagarde-Paréol.

## **9 Désignation de Maître Pierre-François GIUDICELLI expert en Immobilier, pour défendre les intérêts de la Commune dans le cadre du projet Mistral Habitat**

Le Conseil à l'unanimité, désigne Maître Pierre-François GIUDICELLI expert en Immobilier, pour défendre les intérêts de la commune dans le dossier Mistral Habitat.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Frédéric DARRIBAU informe d'une forte odeur sur le Chemin de la Grande Draille, depuis la mise en fonctionnement du tout à l'égout.

Mireille FARESSÉ indique que l'eau d'Alcyon est utilisée par des arrosants de manière abusive au détriment d'autres utilisateurs. Mme le Maire et Patricia LISPAL indiquent que la source d'Alcyon est gérée par la Préfecture et qu'il est très difficile de faire respecter le civisme.

Frédéric ANGOT sollicite les élus pour le prochain Téléthon. Mme le Maire indique qu'une réunion sera organisée à la rentrée.

Mme le Maire donne lecture des divers devis concernant la clôture à l'aire de Jeux. Le Conseil décide de signer le devis de SIV clôture.

Mme le Maire informe des diverses propositions de « Ralentissez, enfants » devant le portail de l'école. Après discussion, un nouveau devis sera demandé pour un signalement « plus ludique et visible »

Frédéric DARRIBAU, demande quand sera faite l'installation des bacs à fleurs. Mme le Maire répond que les bacs sont en place et un fleurissement sera prochainement réalisé.

Cyril BRUSCOLINI demande si la Mairie peut procéder à la plantation d'arbres au boulo-drome ainsi qu'à l'aire de jeux. Collé-gialement, le Conseil décide de planter des muriers platane dont la pousse est rapide et avec peu d'entretien.

Mme le Maire indique que Mme SCULFORT a signalé en Mairie avoir été victime de morsures de chien. Précise qu'une procédure a été lancée auprès de la Gendarmerie.

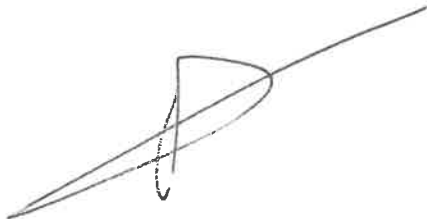
Gilles GASQ indique que des chien « Berger Allemand » sont entrainés sur le Terrain Communal du Ball Trap. Mme le Maire indique qu'un courrier sera adressé au propriétaire

Bernard SCULFORT indique que devant l'école et devant le Bistrot de Pays, les cailloux ne sont plus présents. De plus, les emplacements de places de parking ne sont pas marqués.

Tous les points ayant été abordés, la séance a été levée à 19 heures 30

Vu par nous, Isabelle DALADIER, Maire de la Commune de Travaillan, pour être affiché à la porte de la Mairie en date du 27 juillet 2020 conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Secrétaire de séance  
Frédéric DARRIBAU



Travaillan le 24 Juillet 2020  
Isabelle DALADIER, Maire

